

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 19 mai 2026

Date de la convocation :
13 mai 2026

**Nombre de conseillers en
exercice : 15**

Quorum : 8

**Nombre de conseillers
présents : 13**

L'an deux mille vingt-six le dix-neuf mai à 20 heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Alain DURIS

Étaient présents : M. Alain DURIS, Maire, M. Bruno GRANCOING, Mme Sandrine COULON, M. Éric BOULESTEIX, Mme Aurélie GAUMER, Adjoint, Mme Muriel HARTWICH, ~~M. Yoann RUFFEL~~, Mme Jéssica GATTE, M. Thomas PEYRAUD, Mme Odile NICOLARDOT, Mme Sabrina FREDON, M. Arnaud CHESSERON, Mme Michèle COSSU, ~~Mme Sylvie GERMOND~~, M. Julien GUYOT
Conseillers municipaux.

Étaient absents :

Ont donné pouvoir : M. Yoann RUFFEL donne pouvoir à M. Alain DURIS
Mme Sylvie GERMOND a donné pouvoir à M. Julien GUYOT

Secrétaire de séance : Mme Aurélie GAUMER

Objet de la délibération : **CHOIX DU NOTAIRE POUR LA TRANSACTION, ACHAT DE BÂTIMENTS A MONSIEUR FAURE**

Numéro de la délibération : **033 2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2122-21, L2241-1 et L2241-3,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L1111-1,

Vu l'inscription au budget principal du montant nécessaire à l'acquisition,

Monsieur Le Maire indique que la Collectivité a l'opportunité d'acquérir un bâtiment et un immeuble appartenant à Monsieur Faure, situé 35 place de l'église, afin de l'aménager pour en faire des logements.

Il ajoute qu'une proposition d'achat a été adressée pour un montant de 148 000 € frais d'agence inclus.

Cette offre d'achat a été acceptée par la succession Faure.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal de procéder à l'achat de ce bien et de confier les transactions notariales à Maître Elodie LASVERGNAS.

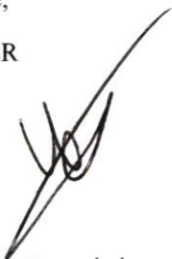
Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide :

- **de procéder** à l'achat de l'immeuble et de la grange à pour un montant de 148 000€
- **d'autoriser** Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.
- **de confier** à Maître Elodie LASVERGNAS toutes les transactions notariales afférentes à cet achat.

Résultat du vote : Unanimité

Le secrétaire de séance,

Mme Aurélie GAUMER



Acte rendu exécutoire après transmission en
préfecture et publication le 22 mai 2026

Certifié conforme,

Fait et délibéré en séance du jour, mois et an
ci-dessus mentionné,

Le président de séance,

M. Alain DURIS

